



COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ du 25 septembre 2023

**Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun
remercie les habitants des quartiers
qui sont venus à la rencontre des élus**

*Vous avez des propositions pour votre quartier ou la
commune d'Embrun ?
Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

QUARTIERS : Caléryère / Château Caléryère Les Barthelons / Les Maures

**REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS
REPONSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE**

CHATEAU CALEYERE

La fibre est arrivée au Château, et les habitants sont ravis.

Effectivement le réseau continue à se déployer, mais il reste des manques un peu partout sur la commune. XpFibre espère finir la couverture de notre territoire en septembre 2024.

Le n°116 n'est lui, pas raccordé

Nous allons le signaler à notre contact collectivités territoriales.

L'eau du chemin communal, au-dessus du n°69 s'infiltré dans une maison.

Nous irons sur place en fin de visite pour mieux appréhender le problème.

Les câbles de télécommunication passent au milieu des arbres.

Nous allons faire un courrier au propriétaire, qui doit élaguer la végétation trop dense.

Rue du Château (au 98), le mur de soutènement en pierres sèches de la route communal se détériore depuis quelques années.

Les services techniques vont réfléchir à la réfection de ce muret.

Nous voyons chaque année les services techniques venir reboucher les trous, est-il possible de revenir sur la portion qui plus bas traverse Caléryère, voire de refaire la route très abimée par les tracteurs, devant le n°72 ?

Même demande pour le virage des Clos, route de Caléryère, il y a des trous et on ne voit pas le canal.

Oui nous faisons 2 campagnes de rebouchage par an, n'hésitez pas à signaler les nids de poule.

Le budget de réfection de voirie sera augmenté en 2024 car toutes nos routes se dégradent rapidement à cause du froid, de la neige et du gel. Le secteur des Clos est prévu au programme.

Demande de panneau « zone 30 » pour réduire la vitesse dans les hameaux.

Accordée par Mme le Maire. Le Centre Technique Municipal viendra les poser.

Sur la route de Caléryère un mur en Gabion, avec une pierre peinte en rouge, est dangereux pour la circulation.

Nous irons voir ce problème.

La chapelle de Château Caléryère a été réparée en 1992 (la dalle se séparait du mur). Mais une nouvelle fissure est apparue, nous allons chercher la cause.

Les habitants ont souligné le bon travail des espaces verts de la commune pour le dégagement des bords de route à l'épaveuse : « Le nettoyage des abords des routes est parfait depuis 2 ans ».

CALEYERE

Un riverain a des problèmes d'eau, trop peu de pression dans sa maison.

Un réservoir est prévu à Joutelle dans 6 mois. Le 1^{er} adjoint conseille de mettre en place un surpresseur en attendant.

Lors d'un incendie l'an dernier les pompiers ont eu du mal à éteindre, toujours pour des problèmes d'eau. C'est une faute de circonstance. Vous avez un gros réservoir dans votre quartier, de 500m³, mais les pompiers sont intervenus à une heure de grande consommation. Nous avons dû fermer l'une des 2 vannes pour augmenter le flux vers le secteur en flamme.

Les égouts fuient et forment une zone de marécage en contrebas du hameau.

Les services techniques vont tenter de résoudre ce problème.

Un désordre similaire se produit chez une riveraine en direction des Barthelons (route des Allemands).

Qu'en est-il des cyprès aux PTT ? (ancienne maison Soulier)

On s'en occupe répond le 1^{er} adjoint, il est prévu de venir les couper.

La coupe des arbres en bordure de voie, quelle est la règle ?

Selon la loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains: « L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public.

Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Confusion de la Poste entre la Route de Caléryère et la Route de Chalvet.

Nous référons un point avec eux, car la numérotation a été faite, les plaques distribuées aux riverains, et les bases de données ont été actualisées. En revanche nous ne pouvons intervenir sur les GPS automobiles, qui doivent se connecter sur nos bases pour se mettre à jour.

Il faudrait refaire l'enrobé dans le virage de la rue nouvellement dénommée « du Lavoir », ou au moins la remettre de niveau là où elle creuse.

C'est prévu à la prochaine campagne de rebouchage de trous.

Quand aura-t-on les plaques de numérotations ?

Elles sont en commande, nous attendons la livraison des panneaux de dénomination de voie (Rue du Lavoir et Rue du Four Banal). Une dénomination que vous aviez proposée de concertation, et qui a été adoptée par le Conseil Municipal.

Concernant l'éclairage public, ça ne s'éteint pas chez nous le soir.

Nous allons venir vérifier.

L'état de la route devant le n°72 route de Caléryère est déplorable. Elle est souvent sale, encombrée, et des bidons plastiques sont brûlés le soir. « On dirait une zone de non droit ».

Pensez à contacter la gendarmerie, ils ont une brigade environnement qui doit intervenir en pareille circonstance.

Est-il possible de flécher un sens de circulation pour l'accès au Mont Guillaume ? afin de réduire le flux devant chez nous ?

C'est une proposition qui paraît difficile à mettre en place.

Il serait bien d'enfouir les lignes aériennes souligne un habitant.

C'est l'objectif de la commune, mais pas de sa compétence. Il faudra être patient, car c'est très coûteux.

La lumière du candélabre, au-dessus du panneau « Caléryère » a été retirée pour des travaux, et jamais remise.

Nous allons envoyer les électriciens du CTM.

Un riverain souligne le bon travail du déneigement l'an dernier. Des secteurs demeurent cependant difficiles d'accès et devraient être confiés à un riverain.

LES BARTHELONS

La route est creusée, en mauvais état. Et on ne voit pas les caniveaux.
Nous allons voir ce qu'il est possible de faire, à commencer par buser cette portion.

Peu de visibilité dans le virage des Maures.
Nous en sommes conscients, et allons trouver une solution.

La vitesse est trop excessive devant la ferme Barthelon.
Nous allons poser un coussin berlinois, qui sera retiré l'hiver pour le déneigement.

Dans le cadre des Obligations de Débroussaillage un propriétaire a laissé toutes les chutes de bois sur les terrains de part et d'autre de la route.
Nous allons intervenir car c'est tout aussi dangereux.

Pouvez-vous débroussailler le chemin communal qui longe le côté ouest de la propriété du 120 route de Chalvet ?
Oui les espaces verts le programmeront.

On souhaiterait des conteneurs à déchets sur notre hameau.
Nous allons le signaler au SMICTOM et voir ce qu'il est possible de faire.

En cas de besoin, le ramassage scolaire est-il envisageable sur notre quartier ?
Il faut en faire la demande à la Mairie, uniquement pour les élèves des cours élémentaires, et on verra si on peut le prévoir. Les collégiens dépendent des bus de la région avec le réseau ZOU.

L'hiver, le chasse neige décale régulièrement sur son passage une plaque de réseau d'eau potable dans le virage en contrebas.
Nous allons signaler cet endroit aux agents.

LES MAURES

Qu'en est-il du busage du canal ?
Nous allons procéder au chiffrage de cette opération. Et un drain va être posé à l'entrée des Maures pour éviter la formation de glace l'hiver.

Encore trop de trous en début de chemin du Montant.
Le CTM va l'inscrire à sa prochaine campagne de rebouchage.

La vitesse de circulation sur la route de Chalvet inquiète les riverains.
On ne peut pas mettre des ralentisseurs partout, surtout à cause du déneigement l'hiver. Il est très difficile de lutter contre ces incivilités. Il y a une réflexion d'ensemble à mener sur toutes les voies d'accès à la commune.
Un feu récompense va être posé sur la route de Chalvet, au niveau des Cytises, il faudra voir à terme l'influence de ce dispositif sur la vitesse des conducteurs.

Où en est-on du déploiement de la fibre ?
Le déploiement est toujours en cours et progresse chaque jour. Il arrive chemin du Montant, un arrêté de circulation a été pris pour autoriser la pose sur votre secteur.
Madame le maire précise que la compétence n'est pas communale et rappelle que le réseau a été tiré par l'entreprise XP Fibre et que dorénavant il appartient à chacun de se rapprocher de son opérateur afin de demander son raccordement à la fibre.
Il existe une carte des déploiements fibre (FttH) qui vous permet de visualiser la couverture des communes via le site <https://cartefibre.arcep.fr>
Lorsqu'un point vert apparaît sur votre habitation, c'est que vous êtes raccordable, vous pouvez contacter l'opérateur de votre choix.
Si votre propriété est couverte par un point jaune, c'est que le raccordement est programmé, mais pas encore effectif. Il faut attendre que le point passe au vert.

Des riverains soulignent ici aussi le bon travail du déneigement l'an dernier et remercie Madame le Maire pour la navette gratuite.

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.